

SAINT-PAUL
LA RÉUNION
CIMETIÈRE MARIN



FOUILLE DE SAUVETAGE
ET D'ÉVALUATION

MARS 2007

ONT PARTICIPÉ À CETTE OPÉRATION :

Direction régionale des affaires culturelles de la Réunion

Sylvie RÉOL
René BOUVET

Mairie de Saint-Paul

M. Alain BENARD maire
M Karl BELLON adjoint
M Daniel KWANCHEE directeur général des services
Anne-Laure AUBERT
Jean-François QUINTIN
Marc ACASTE

Université de la Réunion

Sudel FUMA
Jean-François GÉRAUD
Dominique AUPIAIS

Confrérie des Gens de la Mer

Eric VENNÉ de BERNARDY de SIGOYER
Stéphane AUBERT
Jean-Pierre BELLANGER
Olivier FONTAINE
Bernard PERRIN
Martine PERRIN
Nathalie POL
Olivier RUBIERA
Jean-François REBEYROTTE
Samuel SOUPAYA
Caroline VENNÉ de BERNARDY de SIGOYER

GRAHTER

Eric KICHNEAPANAÏDOU

GEOMEX Réunion

Ghislain MOREAU
Jean-Philippe SCHEIDT

Bernard MAREK professeur d'histoire-géographie à Saint-Paul
Claude LABARUSSAT graphiste à Saint-Paul



vue d'ensemble de l'extrémité sud-ouest de la baie de Saint-Paul (Google et IGN)

Le Cimetière Marin de Saint-Paul est situé à la sortie ouest de la ville. Implanté entre la route littorale et la plage, il jouxte à l'ouest une ravine, la Ravine du Cimetière, et se trouve non loin d'une falaise de roche volcanique très faillée au pied de laquelle s'ouvre la Grotte des Premiers Français. Le Cimetière Marin occupe une parcelle protégée d'un mur de pierre. Encore en usage, il constitue l'un des éléments du patrimoine de la ville puisqu'il reçut les dépouilles de personnages renommés de l'île dont les monuments funéraires, réels ou parfois supposés, sont une attraction touristique. Il s'agit par ailleurs de l'un des plus anciens cimetières conservés de l'île puisque les sources historiques connues l'attestent pour la première fois en 1788 et que les tombeaux les plus anciens relevés par Bernard Marek dateraient des années 1800.



vue des tombes de la partie ancienne du cimetière

CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

La courte investigation archéologique réalisée en mars 2007 se situe hors de l'emprise du Cimetière Marin, entre celui-ci et la nouvelle zone d'estran dégagée après le cyclone Gamède. Le passage du cyclone dans la baie de Saint-Paul a en effet provoqué une importante érosion de la façade littorale qui, en certains endroits, a reculé de près d'une dizaine de mètres. L'un des points les plus touchés est le Cimetière Marin. A cet endroit, le trait de côte a reculé de 10 à 15m, le ressac créant dans le sable une coupe presque verticale laissant apparaître de nombreux ossements humains en désordre ou partiellement en connexion anatomique. Situés à une dizaine de mètres en avant de l'actuel mur de clôture du cimetière, ces vestiges ont suscité de nombreuses questions quant à leur nature -cimetière, catastrophe démographique, tombes de relégation, massacre ou exécution-, différents évènements historiques locaux justifiant les diverses interprétations proposées.

Ces vestiges étant menacés par l'érosion rapide du versant abrupt créé par la mer, la DRAC et la municipalité de Saint-Paul, après avoir protégé deux zones du site avec une clôture, décidèrent de solliciter une expertise archéologique afin de préciser leur nature dans le but de prendre des mesures conservatoires appropriées. Cette mission se déroula du 12 au 16 mars 2008 avec la participation de nombreux fouilleurs bénévoles et l'aide gracieuse de spécialistes cités plus haut.

Au moment de notre intervention, les vestiges humains visibles une semaine auparavant avaient totalement disparu sous l'effondrement de la coupe de sable, emportant avec elle un important volume de matériaux de construction liés à une promenade. L'observation de la coupe ne pouvait par conséquent se faire sans un important travail de déblaiement des matériaux effondrés. Après avoir tenté un terrassement manuel dans le but de récolter les vestiges osseux déplacés par l'effondrement de la coupe, un nouvel effondrement nous contraint à faire appel à une pelle mécanique mise à disposition par la ville pour déblayer le mètre supérieur de terrain, chargé de déblais divers et de matériaux de construction.

Cette première action ayant rapidement démontré qu'il ne pouvait être question de pratiquer des observations en coupe, il fut décidé que le talutage du terrain serait mis à profit pour fouiller les vestiges les plus exposés afin d'éviter qu'ils ne disparaissent rapidement. Ce sauvetage a livré l'essentiel des informations permettant de déterminer l'organisation des assemblages osseux et la nature du site. Le travail dans l'épaisseur du talus permit en outre un remodelage de la pente de sable lui conférant une relative stabilité, laissant espérer que les ossements humains seraient protégés quelques temps au moins. C'est ainsi qu'une quarantaine mètres de coupe ont ainsi été explorés et ponctuellement étudiés.

La nature du terrain, comme les délais d'intervention imposaient en outre que les observations soient rapidement menées, les vestiges osseux étant très fragiles et souvent emportés en cours de fouille par de nouveaux effondrements ou, les deux derniers jours, par la houle. De ce fait, le temps ouvert consacré à chaque ensemble osseux ou sépulture ne dépassa jamais une demi-journée et fut réduit à deux heures lors du dernier jour d'intervention. Ces conditions ont de fait limité la nature des observations réalisées sur le terrain et empêché pratiquement tout dégagement extensif. Les assemblages anthropologiques ont ainsi essentiellement été observés par tronçons successifs et, dans les cas les plus favorables, enregistrés sur fiches anthropologiques, complétées par des clichés numériques et des relevés ponctuels au 1/20e des vestiges en place. Les données ont ensuite été reportées sur un levé planimétrique au 1/50e réalisé à partir d'un axe arbitraire qui fut par la suite replacé dans le cadastre lors d'une campagne de relevé topographique réalisée gracieusement par l'entreprise Géomex.

Cette méthode ne put être mise en oeuvre dans la partie orientale de la coupe, à proximité de l'embouchure de la ravine, le terrain étant à cet endroit très abrupt et dominé par le mur de clôture de l'actuel cimetière. La zone étant dangereuse, il fut décidé de limiter les observations aux relevés et prélèvements des vestiges visibles.



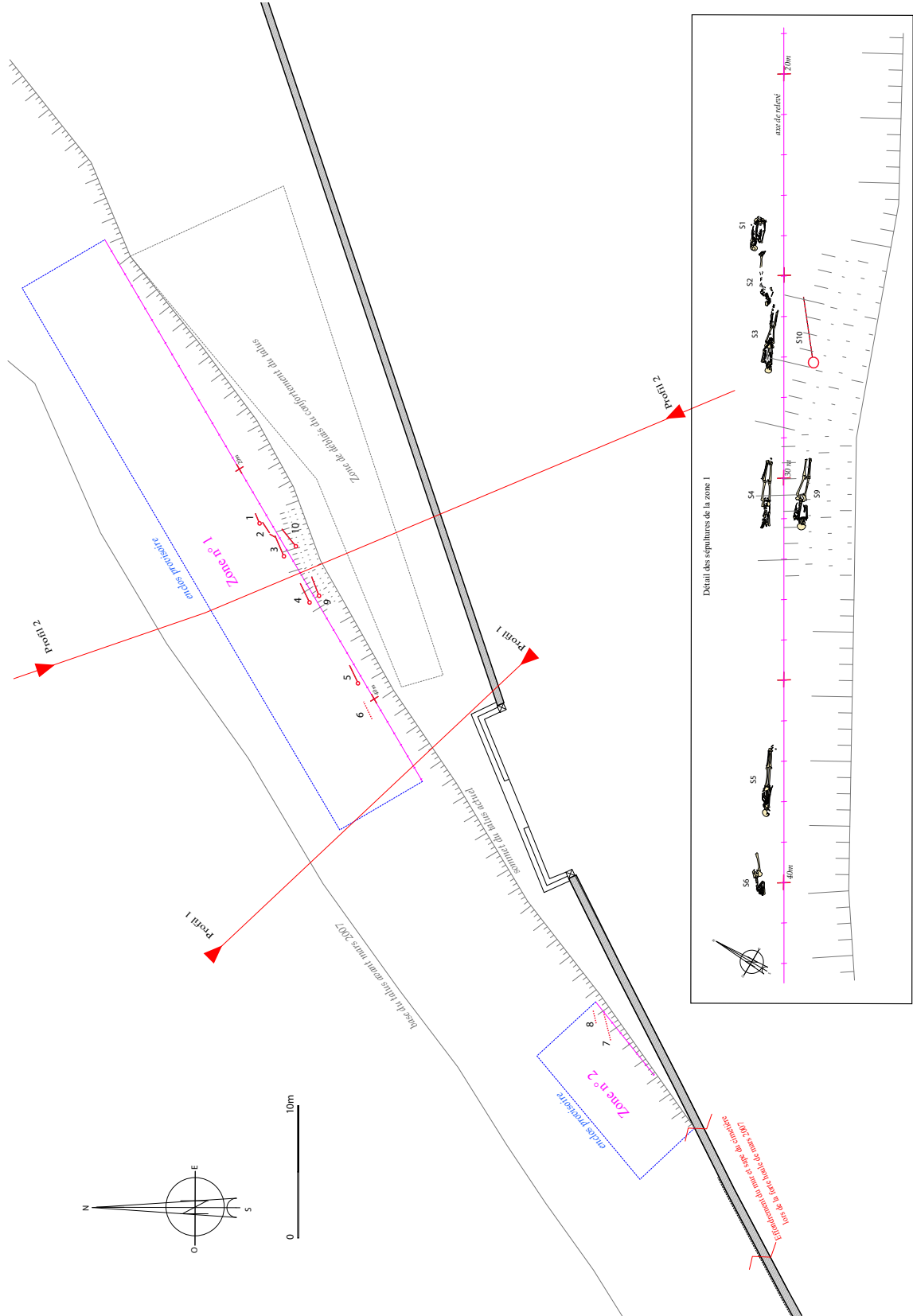
aperçu de la coupe avant l'intervention archéologique



dégagement d'une tombe après effondrement en cours de fouille

ORGANISATION DES VESTIGES

Les observations systématiques réalisées au cours de cette intervention portent sur une bande de terrain de 0,80m environ de large et 45 m de long séparée en deux locus, les zones 1 et 2, délimitées par les clôtures provisoires mises en place par la mairie après la tempête. En zone 1, la seule véritablement étudiée en extension, les vestiges consistent en des squelettes en connexion et des amas d'ossements humains apparaissant à une profondeur de 2.00m à 2.30m par rapport au sol actuel. Ils sont concentrés en trois ensembles séparés par des espaces d'amplitudes variables, vierges de tout vestige. Ont ainsi été mises au jour sept sépultures disposées selon une même orientation est-ouest, la tête du sujet reposant à l'ouest (cf. description de chaque ensemble en annexe) et quatre amas osseux désorganisés disposés sur, ou à côté, des défunts, une dixième sépulture, S10, n'a pas été fouillée mais simplement localisée. Dans la zone 2, le déblaiement partiel de la coupe a révélé deux sépultures [S7, S8] très proches l'une de l'autre mais très mal conservées.



zones de fouille et implantation des tombes (Relevés et DAO Géomex)

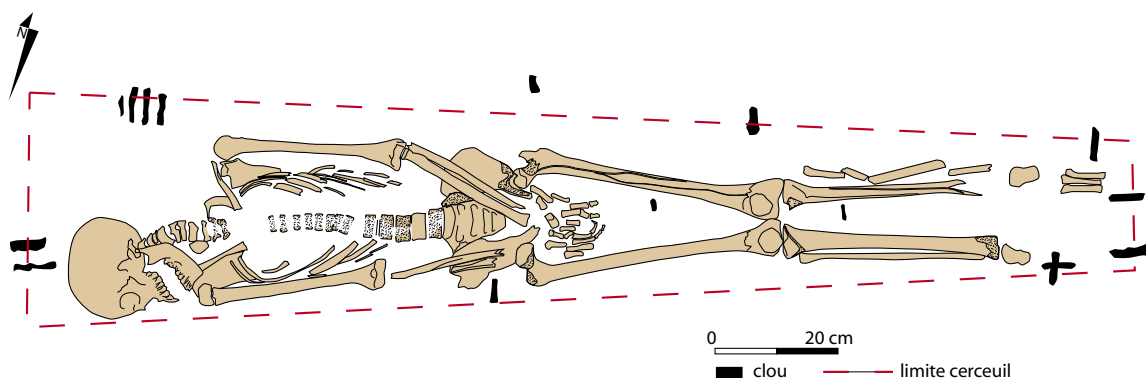
Ces ensembles funéraires ont été mis en place dans le sable du cordon littoral. Issu de l'érosion des roches volcaniques de l'île et de granulométrie fine et régulière, il se présente comme une couche homogène ne montrant aucune stratification anthropique aussi bien au dessus du niveau d'apparition des ossements que dessous. Les coupes, dressées ponctuellement à l'aplomb des squelettes en connexion, n'ont pas permis de délimiter les contours des excavations ayant permis la mise en place des sépultures. En revanche, des esquilles ou fragments d'os humains disposés à plat au dessus des ensembles osseux les plus à l'est restituent un horizon plan à 1.10m de profondeur par rapport au sol actuel. Les fragments d'os humains n'apparaissant qu'à ce seul niveau, il s'agit très vraisemblablement du sol contemporain des sépultures observées. Les fosses auraient ainsi eu 1m à 1,10m environ de profondeur.



détail de la coupe montrant un os humain à plat (flèche rouge) signalant le niveau du sol

CARACTÉRISTIQUES DES SÉPULTURES

Chaque ensemble funéraire est décrit en annexe. Seules sept sépultures parmi les neuf localisées offrent des informations exploitables. Elles présentent des caractéristiques assez semblables. Les défunts ont tous été inhumés dans des cercueils attestés par la présence de clous apparaissant la plupart du temps horizontalement et sur le même plan que le squelette. Le bois constituant ces cercueils a disparu et les méthodes d'investigation mises en oeuvre n'ont pas permis de localiser avec certitude les clous assujettissant les parois et le couvercle. Au niveau du fond, la disposition des clous apparaissant au même niveau que les squelettes témoigne d'assemblages multiples et sans doute dans certains cas assez complexes. A chaque extrémité, les deux parois verticales sont assujetties au fond par deux ou trois clous. Les parois longitudinales sont pour leur part fixées à l'aide d'un à trois clous. Certains cercueils, tel S9, présentent également des traverses latérales signalées par la présence de deux clous émergeant sous le squelette à mi-longueur de la tombe. D'autres assemblages [S1, S3 sous la tête] font appel à trois ou quatre clous plantés parallèlement et à faible intervalle. Il est difficile en l'absence du bois de définir la fonction de ces clouages rapprochés. Il n'est pas exclu que leur raison ne soit pas à chercher dans l'architecture des cercueils en question mais dans le fait qu'il s'agisse de bois de récupération conservant les vestiges d'assemblages antérieurs. C'est également l'impression que donne le format des clous où les pièces de 6 cm de longueur pour 8 mm environ de diamètre sont courantes, laissant supposer que l'épaisseur des planches mises en oeuvre atteignait ou dépassait deux centimètres, un clouage sur le chant d'une planche de moindre épaisseur étant très délicat avec de telles sections. En revanche, il reste difficile de déterminer si les grands côtés étaient rectilignes ou non. S'appuyant à la fois sur la disposition des clous et la position des vestiges osseux, il est possible dans deux cas au moins, S3 et S9, de restituer une structure étroite de plan trapézoïdale de 35 à 40 cm environ de large aux épaules pour 20 à 25 cm aux pieds. Enfin, la hauteur des cercueils n'a été évaluée qu'indirectement sur les tombes 9 et 10 où l'épaisseur des réductions, plaquées entre la fosse et la paroi du cercueil, suggèrent une hauteur minimum d'une trentaine de centimètres.



relevé de la sépulture 3 et restitution du contour du cercueil

L'état de conservation des vestiges osseux est largement tributaire des altérations récentes qu'ils ont eu à subir. Sur les sept squelettes dégagés, un seul nous est parvenu complet, les autres ont tous été privés de leur membre supérieur gauche, voire de l'intégralité du flanc gauche, emportés par les effondrements successifs. Les os sont très fragiles, les surfaces corticales sont bien conservées dans la plupart des cas, mais la matière osseuse est très dégradée ; si bien que leur exposition au soleil, ou simplement leur manipulation, ont souvent suffi à les détruire en tout ou partie peu de temps après leur exhumation.

Les défunts ont été placés en décubitus dorsal la tête à l'ouest, seul l'un d'entre eux, S5, fait exception, mais il n'est pas



exemple d'altération des os sur la sépulture 6

exclu que le corps, placé dans la même direction mais partiellement sur le flanc, ait subi d'importants bouleversements postérieurs à l'inhumation. L'étroitesse des cercueils dans lesquels ils ont été inhumés a généré des effets de parois très nets : os longs des membres d'un même côté alignés, mise à plat partielle des os coxaux. Il n'est pas exclu bien sûr que la contention latérale imprimée par les parois du cercueil ait été accentuée par des lindeux ou liens, mais nous n'avons pas été en mesure de le prouver systématiquement lors de la fouille. Paradoxalement, alors que la présence de cercueils ne peut être mise en cause, nous avons constaté que la plupart des os avaient subi une très faible mobilisation, même lorsqu'ils étaient placés en position d'équilibre (patellas en place, os de la main sur le thorax, en équilibre sur la cuisse ou sur la zone pubienne). Cette situation témoigne à notre avis de l'infiltration rapide du sable fin et sec recouvrant les cercueils qui a contribué à maintenir en place les pièces osseuses en question. Ce phénomène est d'autant plus net lorsqu'un même squelette, par exemple S 5, présente à la fois une mobilisation importante de certaines pièces osseuses en dehors du volume initial du corps tandis que, quelques centimètres plus loin, d'autres os sont restées en position d'équilibre, y compris dans des secteurs anatomiques où des espaces vides importants sont naturellement générés par la disparition des matières moles du corps (thorax, bassin, cuisse,...).



vue de la sépulture 5 montrant une forte mobilisation des os de la partie supérieure du corps

Les postures données à la tête des défunts paraissent assez semblables. A l'exception de l'un d'eux, S5, en position secondaire, les trois autres crânes dégagés sont tous apparus par leur côté droit ou gauche. La parfaite conservation des connexions des premières vertèbres cervicales et du cou ainsi que le maintien en connexion de la mandibule montrent que cette position a été recherchée lors de l'inhumation, les crânes n'ayant subi aucune mobilisation postérieure à leur mise en place.

Les positions observées sur les membres supérieurs sont quant à elles très diverses. Ils sont en extension avec les mains le long du corps [S5] ou placées sur la cuisse [S4] ou encore légèrement fléchies, les mains reposant à plat sur la zone pubienne [S1 et S3]. Deux autres individus présentent la main gauche posée à plat sur l'épaule droite, le membre opposé étant soit fléchi dans une position symétrique [S6], soit non conservé [S2]. Un cas enfin, S9, présente des membres supérieurs en hyper-flexion, l'avant-bras ramené sur le bras, les mains placées à plat sur les épaules et disposées à angle droit par rapport aux membres. Une telle position n'a pu être conservée qu'au prix de la mise en œuvre d'un dispositif de contention très serré (linceul, bandelettes, liens) et sans doute assez complexe (ligature probable de chaque membre) dont nous n'avons pu déterminer la nature.

Les membres inférieurs sont tous en extension, les pieds dans des positions variables, parfois réunis ou superposés [S5, S8].

Il faut également signaler l'absence de tout accessoire vestimentaire (boutons, boucles, ferrets,...). Cette information est à notre avis très délicate à exploiter sur un nombre si restreint d'observations dont la qualité n'est pas toujours très satisfaisante (le sédiment n'a pas été tamisé et les décapages archéologiques ont été hâtifs). Elle pourrait signifier que les défunts étaient inhumés nus dans des linceuls, mais, nous l'avons vu, les arguments taphonomiques font défaut pour en démontrer l'existence. Seule une femme [S1] présente ce qui semble être une parure. L'objet, adhérent à l'écaille temporale, pourrait avoir été fixé à la partie supérieure du lobe de l'oreille gauche ou simplement orner une coiffure. Il s'agit d'un simple fil de métal cuivreux enroulé en trois spires de 1,5cm de diamètre environ. Recouvert d'une pellicule blanchâtre d'aspect carbonaté, il était peut-être assemblé avec un autre matériau dont nous ignorons la forme et la composition, la formation de carbonate ne pouvant en tout cas s'obtenir naturellement dans ce milieu uniquement composé de roches primaires.

Nous n'avons pu enfin réaliser lors de notre séjour l'inventaire exhaustif et l'étude des pièces osseuses exhumées. Seul le sexe des défunts a été déterminé par observation in situ puis après dépose des os coxaux. L'âge a quant à lui été grossièrement évalué à partir du degré d'éruption ou de l'état d'abrasion dentaires ainsi que par le stade de maturation des os longs. Sur les sept squelettes ainsi observés. Seul l'un d'eux, S1, appartient à une femme adulte jeune (moins de 35 ans), les autres sont tous masculins et adultes matures ou jeunes, voire adolescents, dans le cas de S6 (16-25 ans), et aucun sujet ne présente de caractère de sénescence marqué (arthroses, anthésopathies...). On a également relevé en cours de fouille, dans la réduction S2/S3, la présence d'une vertèbre d'immature, d'âge probablement compris entre 5 et 10 ans, seul vestige à notre connaissance attestant la présence d'inhumations d'enfants à proximité.

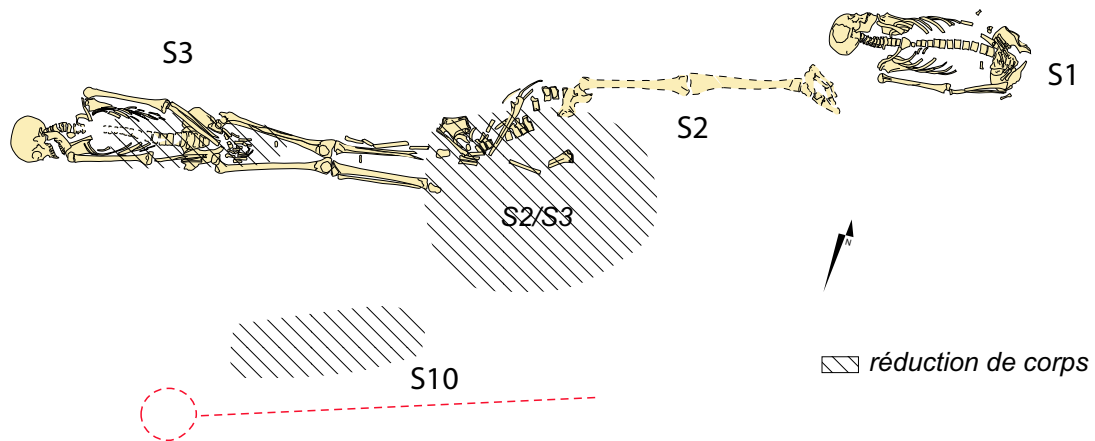
Enfin, bien que cette information soit à prendre avec précaution faute d'analyse bio-anthropologique poussée, la morphologie crânienne invite à rapprocher les sujets exhumés des populations africaines.



S1 : vue du côté gauche du crâne et détail des fils enroulés (graduations = 1 mm)

ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION

Les sépultures ont en grande majorité été pratiquées dans des cercueils. Elles sont toutes disposées selon la même orientation et dans certains cas [S1, 2, 3 et 9] regroupées dans un même ensemble plusieurs fois utilisé, comme l'attestent les réductions de corps et recoupements de tombes. L'absence de connexion anatomique, la dispersion et la fragmentation des pièces osseuses composant les réductions de corps montrent que les différentes interventions postérieures à l'inhumation ont porté sur des cadavres en décomposition très avancée ou complète, indiquant par là qu'au moins une année s'est écoulée avant la mise en place d'une autre tombe au même emplacement ou à proximité immédiate. Ajouté au bon ordre dans lequel les tombes ont été disposées, à la présence de cercueils et à l'apprêtement des cadavres avant leur inhumation, cet argument exclut formellement qu'il puisse s'agir de sépultures de catastrophe ou de relégation. Dans de telles circonstances, les cadavres sont en effet soit, dans le cas des sépultures de catastrophe, déposés simultanément et souvent dans des fosses collectives soit, pour les sépultures de relégation, inhumés sans préparation du corps ou dans des positions jugées infâmes (sur le ventre, orientation inverse...).



détail d'un groupe de tombes avec la position des réductions de corps

Ces deux interprétations étant écartées, la répartition des tombes en groupes entre lesquels s'ouvrent des espaces exempts de vestiges, invite à proposer la restitution d'un cimetière organisé comprenant des enclos séparés par des aires de circulation périphériques plus ou moins vastes. L'absence de décapage extensif du site empêche de mieux préciser l'organisation des tombes ou groupes d'inhumations entre eux, nous ne pouvons par exemple préciser si les espaces vierges de tombes correspondent à des allées ou sont disposés plus ou moins aléatoirement. En revanche, le fait qu'aucun matériau de construction -pierres ou mortier- n'ait été relevé sur le sol de circulation contemporain des tombes laisse supposer, au moins dans la partie entraperçue dans la coupe, qu'aucune architecture pérenne (monument, muret d'enclos) ne venait délimiter ou signaler les différentes sépultures ; ce qui n'exclut pas bien entendu la mise en œuvre de matériaux périssables (planches, végétaux,...), ou de simples monticules, pour signaler les tombes ou délimiter des enclos.

Ces éléments étant posés, demeurent à préciser les relations chronologiques et spatiales entre ces tombes et l'actuel Cimetière Marin. Aucun élément de datation -monnaies, mobilier,...- n'ayant été découvert, seules l'architecture des tombes et les données topographiques peuvent être prises en compte. L'inhumation en cercueil étant la norme dans le monde européen depuis le XVI^e siècle¹, il paraît bien difficile d'en faire usage dans le contexte d'époque moderne où nous nous trouvons. Demeurent par conséquent les arguments liés à l'histoire du lieu. Nous nous appuyons pour cela essentiellement sur les informations et le manuscrit d'un ouvrage à paraître aimablement communiqués par Bernard Marek : *A la découverte de Saint-Paul* ainsi que sur l'ouvrage de Prosper Eve : *Les cimetières de la Réunion*². Alors que les terres environnant l'étang de Saint-Paul se peuplent progressivement après les années 1650, la frange littorale apparaît peu documentée avant qu'une activité économique et une démographie croissantes suscitent la création d'une agglomération au début du XVIII^e siècle sur ce que la carte dressée en 1720 par l'ingénieur de Champion nomme «les Sables». Sur ce document, situant églises, habitations et autres lieux remarquables, aucun cimetière n'est répertorié. L'espace correspondant aux tombes exhumées est alors vierge de toute implantation pérenne, seules sont renseignées à proximité la ravine et la «grande caverne» s'ouvrant dans la falaise.

Il est difficile, en l'absence d'étude spécifique, de dresser l'inventaire des lieux d'inhumation utilisés par les

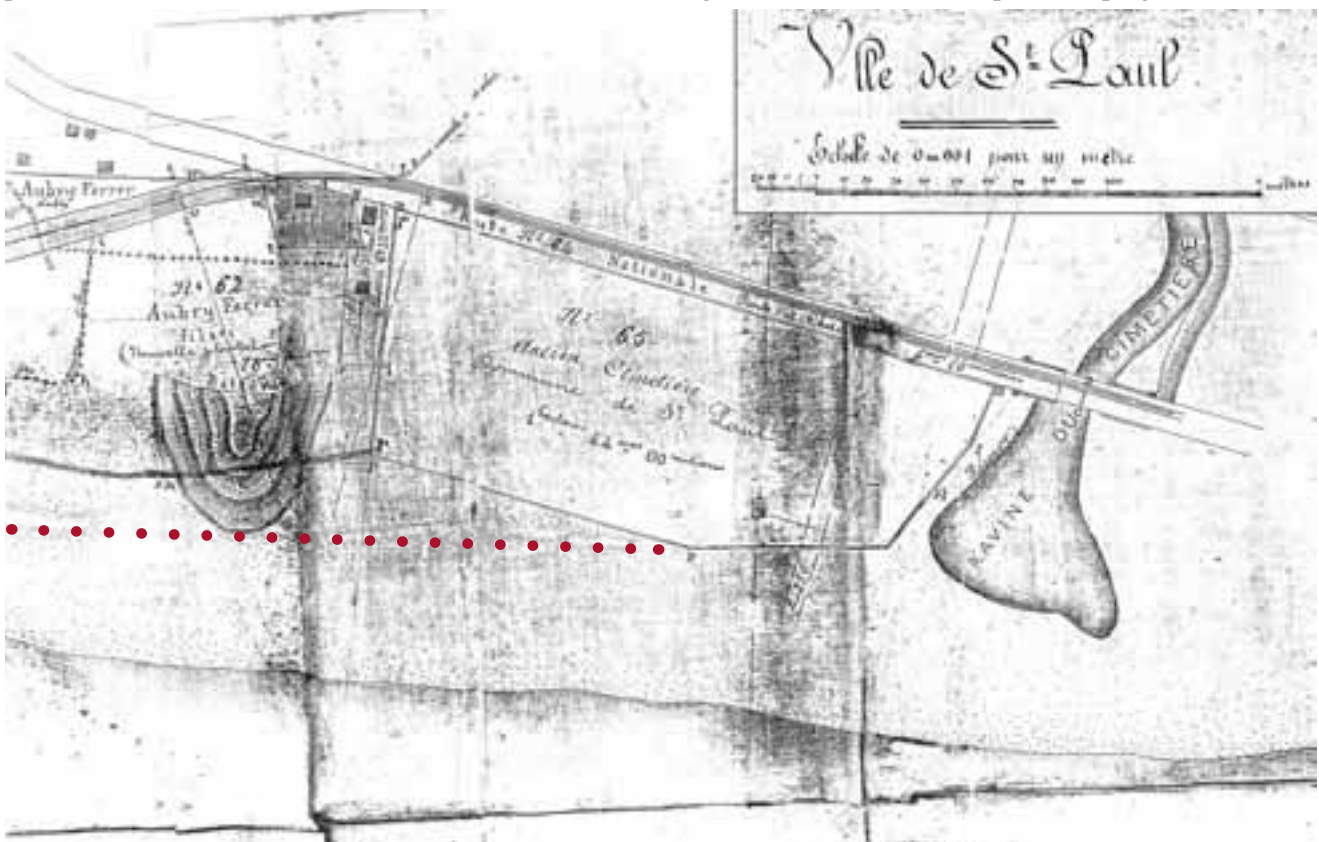
¹ par □

nous reporterons aux données acquises sur la France moderne et notamment la synthèse parue dans : GALINIE H. et ZADORA-RIO E. (textes réunis par), 1996 - *Archéologie et cimetière chrétien*, Tours, Actes du 2e colloque ARCHEA, 29-1 octobre 1994, 310 p.

² EVE Prosper, 1994 - *Les cimetières de la Réunion, Contribution pour servir à une histoire des mentalités à La Réunion*, Saint-André : Océan Éditions, Université de La Réunion, p. 15-29.

différentes communautés de peuplement réparties sur les 20 000 ha du territoire. Pour l'époque considérée, en France métropolitaine, l'épicentre traditionnel du cimetière est l'église. Le Vieux Saint-Paul, près de l'étang, possédait une chapelle («ancienne église de Saint-Paul» sur la carte de 1720). Une autre existait aux Sables. Remplaçant une chapelle abandonnée après 1689, elle fut consacrée église paroissiale en 1703 et demeure le siège de la paroisse actuelle. Le Cimetière Marin, à l'extrémité de la plage des Sables, est pour sa part mentionné pour la première fois dans un procès verbal du 7 avril 1788. Le lieu, déjà en usage, fait alors l'objet d'une requête formulée par quelques habitants de Saint-Paul qui souhaitent le voir exclusivement dévolu à l'inhumation des blancs, réservant aux noirs l'ancien cimetière près de l'église. La pétition fut rejetée. Par ce seul procès verbal, nous avons ainsi confirmation, pour la fin du XVIII^e siècle, que la communauté avait recours à deux lieux d'inhumation sur la partie littorale du territoire, l'un, le Cimetière Marin, étant, selon les termes du procès verbal, d'usage plus récent que celui s'étendant autour de l'église. Un plan de Saint-Paul réalisé en 1806 par Chandelier fait d'autre part état d'un cimetière pour les Noirs dans une caverne située en bordure de la ravine de Bernica (Eve 1994, p.28). D'autres lieux d'inhumation, dont nous n'avons pas encore connaissance, existaient sans doute dans les terres. Il peut s'agir par exemple de fondations privées, une au moins est connue aux Sables au XVIII^e siècle dans la propriété de Mussard, ou plus simplement d'enclos funéraires liés aux propriétés. Enfin, hors de ces cas bien identifiés, ou qui pourraient l'être, il est fait état en 1729 de l'ensevelissement sur la plage des Sables des corps de victimes d'une épidémie de variole. Ce cimetière improvisé vient alors suppléer à la saturation du cimetière consacré près de l'église. L'absence de mention du Cimetière Marin pourrait laisser supposer que celui-ci n'existait pas encore à l'époque. A contrario on peut souligner que l'inhumation des victimes de l'épidémie à l'extérieur des lieux habités et des cimetières consacrés permettait, comme il était alors de coutume en métropole, de tenter de limiter la propagation de l'épidémie. Il paraît par conséquent bien difficile de faire usage de cette seule information pour établir l'existence du Cimetière Marin à cette date.

Le premier relevé du Cimetière Marin dont nous disposons est un bornage daté de 1865. La parcelle, agrandie vers l'est après 1835³, présente alors la configuration que nous lui connaissons. Gagnée sur la ravine, l'extension a nécessité la construction d'un mur dont les puissantes fondations ont été mises au jour et partiellement détruites lors du cyclone. Ce bornage, nous indique également que le trait de côte se situait alors à 8-10 m du cimetière qui en était séparé par une étendue sableuse vierge d'occupation, à l'exception, à l'est, d'une levée de terre accueillant une batterie de canons depuis la fin du XVIII^e siècle. Le dessinateur a par ailleurs représenté par des pointillés un mince cordon à 5m en retrait du trait de côte figurant un talus naturel séparant la plage des terrains



relevé topographique de 1865. Les points rouges soulignent le tracé d'un talus existant

³ source B Marek : délibération n° 17 du conseil municipal du 8 octobre 1835. Toutefois un passage du Courier de Saint Paul de 1844 cit □

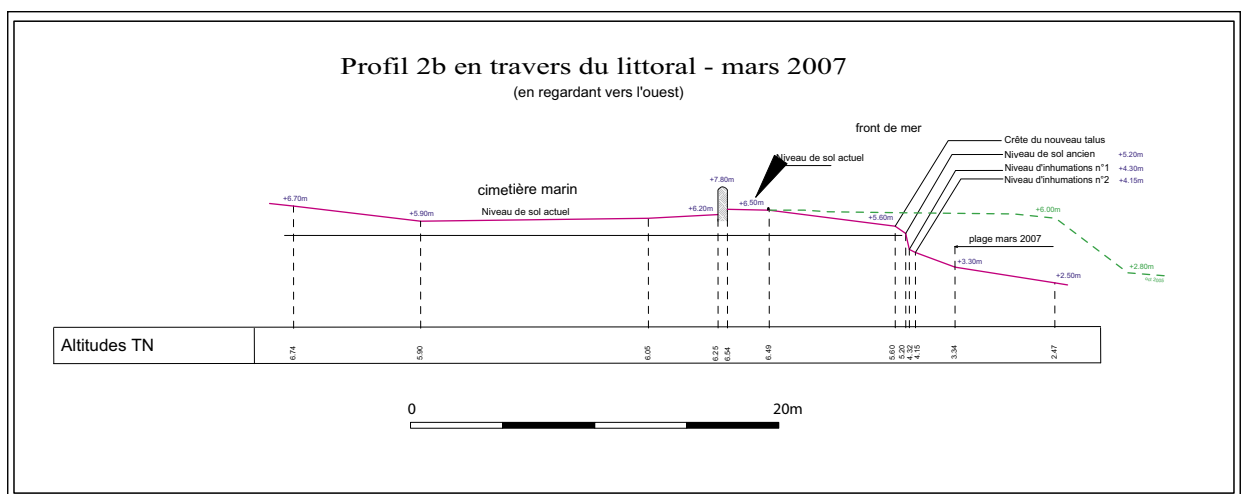
encore eu lieu, soit le cimetière était de nouveau saturé ; ce que confirme un peu plus tard une correspondance de 1863 entre le maire de Saint-Paul et le directeur de l'intérieur de la colonie (ADR, 2 O 221).

cadastrés. Si l'on se réfère aux limites du cimetière, qui n'ont pas changé depuis lors, ce talus serait au même emplacement que la coupe de sable laissée après le cyclone Gamède. Ainsi, à l'exception de la progression vers le sud du trait de côte, ce document montre que les sépultures mises au jour en 2007 étaient alors au contact de la zone d'estran, impropre à accueillir des tombes, et se trouvaient en aucune sorte signalée. Quant à la date de construction du mur de clôture du cimetière⁴, elle serait antérieure à 1830 si l'on en croit une délibération du conseil municipal prise en vue de la restauration de l'ouvrage, rien ne prouvant cependant que, lors de la requête de 1788, le cimetière était enclos. Quoi qu'il en soit, la date de construction du mur de clôture du cimetière ne peut constituer à elle seul un terminus chronologique car, si l'on en croit un article du Courrier de Saint-Paul de 1844, les tombes débordaient alors largement de l'enclos⁵.

D'autres éléments topographiques et chronologiques nous sont apportés par les altitudes respectives du sol actuel du Cimetière Marin et du niveau de circulation en usage lors de la mise en place des inhumations découvertes. Le profil n°2 gracieusement réalisé par le cabinet de géomètres GEOMEX montre sans ambiguïté que les niveaux des sols correspondant aux tombes les plus anciennes du Cimetière marin (6,50m NGR environ), datées des toutes premières années du XIXe siècle, et ceux du cimetière mis au jour (5,20m NGR) présentent un écart de 1,3m, le cimetière marin étant le plus élevé. Le niveau de circulation apparaissant dans la coupe étant recouvert d'une couche de 1m environ de sable stérile, il est légitime de supposer que, soit cet apport éolien s'intercale entre les deux cimetières successifs, soit le terrain du cimetière était alors en pente vers le nord.

Déterminer la topographie ancienne des lieux en l'absence de relevé altimétrique précis est chose bien hasardeuse. Les seules indications fiables dont nous disposons figurent sur le bornage de 1865. Il s'agit du talus de sable en arrière du trait de côte et de la batterie d'artillerie. Implantée à cheval sur les terres cultivées et le sable, la levée de terre supportant la plateforme des canons présente à peu près la même emprise et la même élévation sur ces trois côtés ; par ailleurs, son extrémité nord-ouest jouxte le talus de sable délimitant la plage. Ces maigres données topographiques nous invitent par conséquent à supposer que le terrain assiette de la batterie était alors à peu près plan ; une inclinaison vers la mer de celui-ci aurait en effet nécessairement entraîné un élargissement vers l'aval de la base du remblai de terre que les topographes n'auraient pas manqué de relever puisque deux bornes « m » et « o » ont été placées aux points de jonction entre la batterie et la limite nord de la parcelle n°62. Un même sol plan nous est d'autre part suggéré par la partie la plus ancienne du Cimetière Marin où les tombes remontent pour certaines aux années 1800. Ces deux indices nous conduisent par conséquent à privilégier l'hypothèse d'un exhaussement à peu près uniforme du terrain par un apport éolien survenu avant le début du XIXe siècle. Cet apport scellant les tombes mises au jour en 2007, il est par conséquent très probable que celles-ci soient antérieures aux plus anciens monuments connus du Cimetière Marin. Quant à la date de création de cette aire sépulcrale, il paraît difficile de la faire remonter avant l'extrême fin du XVIIe siècle ou, plus vraisemblablement, la première moitié du XVIIIe siècle, période de densification du peuplement du littoral.

Enfin, le décalage constaté dans l'implantation des deux cimetières successifs ainsi que l'apport d'une couche de sable venant sceller le premier introduisent une rupture physique entre ces deux ensembles sépulcraux. Celle-ci ne signifie pas pour autant que la mémoire du lieu était perdue au moment de la création de l'enclos du Cimetière Marin, elle signale simplement une interruption dans son utilisation dont nous ne pouvons malheureusement pas estimer la durée.



profil n°2 réalisé par GEOMEX. Son implantation figure sur le plan page 5.

⁴ source : B Marek, ADR, 2 O 221 Administration communale Saint-Paul

⁵ EVE, ibidem : «Les alentours du cimetière sont envahis de tous côtés, par quelques tombeaux qui obstruent déjà le passage le long des murs,...»

CONCLUSION

Cette courte intervention a révélé un cimetière dont l'utilisation couvre tout ou partie du XVIII^e siècle. Si l'on suppose que cette aire d'inhumation s'étendait plus au sud en direction du Cimetière Marin, ce que nous n'avons pu vérifier, elle compterait pas moins d'une centaine d'individus en place à en juger par la densité des inhumations (0.3 pour 1m²) rapportée à la surface en question (environ 400m²). Quant à l'emprise emportée par la mer, il est bien entendu impossible de l'évaluer, les fluctuations du trait de côte constatées en 2007 ayant pu se produire à plusieurs reprises.

Bien que très modestes, si l'on considère l'absence d'architecture pérenne signalant en surface les tombes, les pratiques funéraires observées lors de cette fouille ne se singularisent pas particulièrement de celles de l'Europe continentale à même époque : ensevelissement des corps dans des cercueils, défunts allongés sur le dos, la tête à l'ouest. On y distingue cependant quelques nuances, notamment dans la position des membres supérieurs où l'on a parfois imprimé aux corps des postures relativement inhabituelles telles que les mains plaquées sur les épaules. Il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement hasardeux sur un échantillon aussi réduit de conclure à un particularisme local ou ethnique. Une même prudence devra être adoptée à l'égard de l'absence de vestiges mobiliers ou d'accessoires vestimentaires dans les tombes, ils ne sont guère plus présents dans les sépultures métropolitaines avant la fin du XVIII^e siècle et surtout le XIX^e siècle où la coutume de vêtir les défunts fait un retour massif.

Au moment de la découverte, l'origine et la raison d'être de ces restes anthropologiques ont fait débat. La courte intervention archéologique que nous avons réalisée n'apporte pas, loin s'en faut, réponse à toutes les questions qui, pour beaucoup, embrassent des domaines de l'histoire échappant aux méthodes d'investigations archéologiques. Néanmoins, il paraît assuré maintenant que les squelettes découverts correspondent soit à un cimetière ayant précédé, de peu sans doute, l'actuel Cimetière Marin, soit à un premier état de celui-ci au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La fourchette chronologique ayant pu être resserrée sur le seul XVIII^e siècle, le recours aux méthodes de datations absolues telles que le C14 n'apporterait par conséquent pas une plus grande précision.

Cet élément nouveau du patrimoine de Saint-Paul suscite à son tour des questions quant au statut des inhumés et de l'aire sépulcrale qui les accueillait (partie réservée à une catégorie de la population, ou cimetière non contrôlé ?). Les quelques éléments de topographie historique que nous avons examinés invitent en effet à revenir sur le statut des inhumés. S'il est certain maintenant que les vestiges découverts ne peuvent apporter la preuve matérielle d'un rejet de la population servile à l'extérieur d'un cimetière dont nous ne connaissons pas alors les limites exactes, le Cimetière Marin actuel et cet ensemble n'étant pas contemporains, la nature très fruste des tombes et l'absence de monument au sol, de même que la morphologie crânienne des sujets inhumés nous conduisent à ne pas écarter l'hypothèse d'un cimetière ou d'une partie de cimetière réservée aux esclaves. Cette interprétation ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'une zone de relégation, les rites funéraires laissant supposer que la terre d'inhumation était consacrée ou qu'on la considérait comme telle. Simplement, au regard des informations historiques collationnées par Posper Eve, elle refléterait des pratiques ayant alors cours.

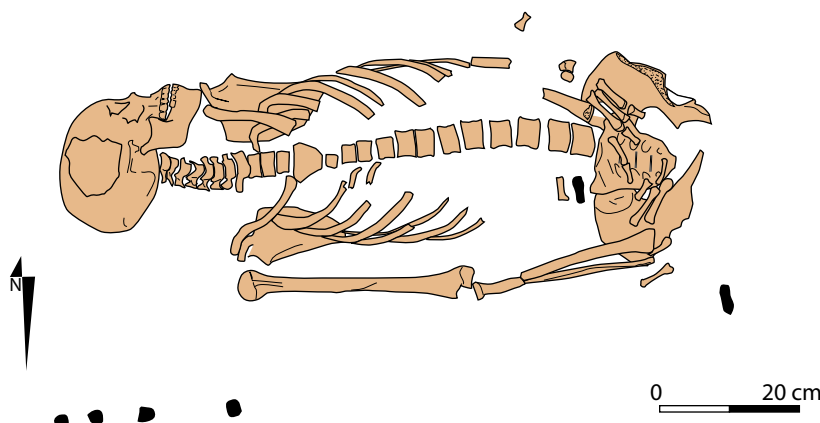
La question des cimetières d'époque coloniale a par ailleurs fait l'objet d'une revue d'ensemble des travaux archéologiques proposée par P Courtaud⁵. Il en ressort que peu de sites funéraires d'époque coloniale ont été fouillés, ils concernent pour une très large majorité les colonies américaines et antillaises. Sources historiques et exemples archéologiques qui, pour la plupart, ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XVIII^e siècle, montrent qu'esclaves et colons sont alors inhumés dans des espaces distincts. Malgré cela, les sépultures d'esclaves exhumées, par exemple à l'Anse Sainte-Marguerite en Guadeloupe, révèlent des rituels d'ensevelissement -en cercueil, le corps en décubitus dorsal la tête à l'ouest- qui se distinguent peu, voire pas, de ceux des colons. Sans prétendre apporter là des éléments décisifs pour déterminer la nature du site de Saint-Paul, ces exemples invitent, là encore, à ne pas rejeter l'hypothèse, sinon d'un cimetière spécifique, du moins d'une zone consacrée à l'inhumation d'esclaves. Les arguments actuellement en notre possession sont bien entendu trop ténus pour prétendre aller plus outre mais, indéniablement, cette brève réflexion renforce l'intérêt historique de ces vestiges ; d'autant que, sous réserve d'inventaire plus poussé, il s'agirait de l'un des ensembles funéraires comptant parmi les plus anciens connus dans le monde colonial français.

Bruno BIZOT, conservateur du patrimoine,
Service Régional de l'Archéologie, DRAC, Provence-Alpes-Côte d'Azur

⁵ COURTAUD P., à paraître - Approche archéologique des populations serviles. L'archéologie funéraire aux Antilles. *Colloque international «Recherches francophones sur les traites, les esclaves et leurs productions sociales et culturelles : Bilan et perspectives.»*, 21-24 juin 2006, Organisé dans le cadre du RTP «Esclavages : Formes, systèmes politiques, économiques et productions sociales».

ANNEXE DESCRIPTION DES SEPULTURES

S1



Il s'agit d'une femme probablement de moins de trente ans reposant en décubitus dorsal la tête à l'ouest. Le corps a été inhumé dans un cercueil dont il subsiste plusieurs clous, notamment un ensemble de quatre pièces fichées verticalement au côté droit du chevet de la structure.

Au moment de la fouille, le corps avait été privé de son membre supérieur gauche et de ses membres inférieurs, disparus dans un glissement de terrain. Le crâne apparaît par son côté droit, il est en connexion avec les vertèbres cervicales. La mandibule est en connexion, bouche fermée, le menton au contact de l'acromion gauche. Un fil de métal cuivreux enroulé sur trois tours était pris dans une gangue carbonatées (?) adhérente à la partie antéro-supérieure de l'écaille temporale droite.

Le rachis est en connexion stricte. Le tronçon cervical apparaît par son côté droit et présente une inflexion vers la gauche suivant la position du crâne. Le rachis lombaire apparaît par sa face antéro-latérale droite et a subi une légère translation vers la gauche, L5 est déconnectée de S1.

Les grils costaux sont à plat. Les scapulas sont à plat. La clavicule droite est en position anatomique, l'extrémité médiale de la gauche a migré latéralement.

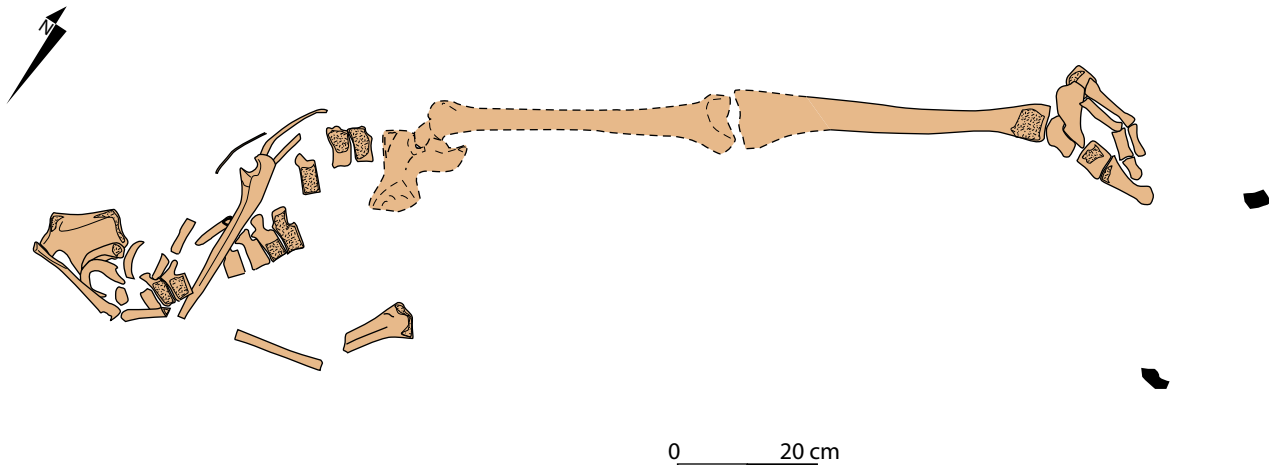
La ceinture pelvienne est en position anatomique, les os coxaux sont à plat.

Le membre supérieur gauche est en connexion et en extension. L'humérus apparaît par sa face antérieure, il est déconnecté de la scapula. L'avant-bras est en pronation et apparaît par sa face antérieure. L'articulation radio-ulnaire distale est déconnectée, l'extrémité distale de l'ulna est à côté de l'aile iliaque, l'extrémité distale du radius repose sur l'aile iliaque. La main est déconnectée, seul le métacarpien et la première phalange du troisième rayon sont en connexion, ils apparaissent par leur face latérale et sont pratiquement perpendiculaires à l'avant-bras. Une partie des os longs de la main est dispersée autour de cet ensemble en connexion, les os du carpe et le cinquième métatarsien gisent à côté de l'aile iliaque.

Du membre inférieur gauche, il ne subsiste que le tiers distal du radius et la main. Les os du carpe sont déconnectés à l'exception de l'assemblage trapèze-capitatum-hamatum qui est en connexion lâche, mais disjoint des métacarpiens. Le radius est en position secondaire. Les métacarpiens et phalanges des rayons 3, 4 et 5 sont en position anatomique et, selon les cas, en connexion stricte ou lâche. La main est en pronation et la paume repose sur l'aile iliaque, les doigts sur la zone pubienne. Les phalanges du second rayon sont également en connexion mais ont été légèrement déplacées, elles apparaissent par leur face latérale. Les os du premier rayon ont disparu ou ont été déplacés, la phalange proximale étant dans la zone abdominale.

Le maintien en position d'équilibre d'une partie des os des mains contraste nettement avec la présence d'un cercueil, attesté par des clous, qui ménage habituellement un espace de décomposition entraînant la mobilisation des os instables au moment de la libération des liaisons ligamentaires. Cette particularité impose soit qu'un dispositif ait maintenu les parties anatomiques en connexion bien après la décomposition des ligaments, soit qu'un colmatage partiel ou total ait eu lieu avant ce stade. Dans le cas présent, il reste difficile de trancher, sur un même membre supérieur droit, les deux situations sont présentes, l'articulation proximale du radius est demeurée en connexion bien que l'os soit en position d'équilibre tandis que les os de la main sont dispersés. A l'opposé, les connexions de la main gauche ont été en grande partie préservées lors de l'affaissement dans le bassin. Ces observations, jointes à la dislocation de l'articulation de l'épaule qui évoque l'absence de contention, invitent à proposer un colmatage partiel relativement rapide, sans doute facilité par la grande fluidité du sable recouvrant le cercueil.

S2



Cette sépulture a été en partie détruite par un effondrement survenu au cours de son dégagement. Pour ce que nous avons pu en juger, le corps était initialement intact, nous ne pourrions malheureusement en livrer qu'une description partielle, une partie ayant été emportée.

La sépulture se situe entre les inhumations S1 et S3. Sa partie ouest, en contact avec S3, a été partiellement détruite par celle-ci. De plus, un amas d'ossements humains brisés provenant d'une ou plusieurs réductions de corps (S2/S3) recouvrait une surface de 0.6m² environ située à la jonction de S2 et S3.

Deux clous relevés au niveau des pieds laissent supposer que le défunt reposait dans un cercueil. La destruction du reste de la tombe n'a pas permis de le confirmer.

Le défunt est un homme adulte reposant en décubitus dorsal la tête à l'ouest.

Le crâne a disparu lors de la mise en place de S3.

La partie supérieure du tronc présente une assiette très inclinée vers le sud, la scapula droite apparaissant une quinzaine de centimètre plus bas que la gauche. L'hémi-ceinture scapulaire gauche est à plat, la droite est dans une position anatomique cohérente mais a migré vers le sud selon la pente.

Plus bas, au niveau de l'abdomen, le squelette est à peu près horizontal. Le rachis cervical est disloqué, les dernières cervicales sont proches de leur position anatomique, les premières ont migré vers le sud. Le rachis thoracique est séparé en plusieurs tronçons de vertèbres en connexion répartis de part et d'autre de l'axe du corps. Les deux premières vertèbres lombaires sont dans une position anatomique cohérente, les deux suivantes ont migré vers le nord, sans doute à la suite du glissement de terrain.

Les grils thoraciques sont à plat.

Le membre supérieur gauche est partiellement conservé, la main, en partie en connexion, repose en pronation sur l'épaule droite. L'ulna, proche de sa position anatomique, repose sur le thorax. Le membre supérieur droit a disparu probablement lors de l'installation de la réduction S2/S3.

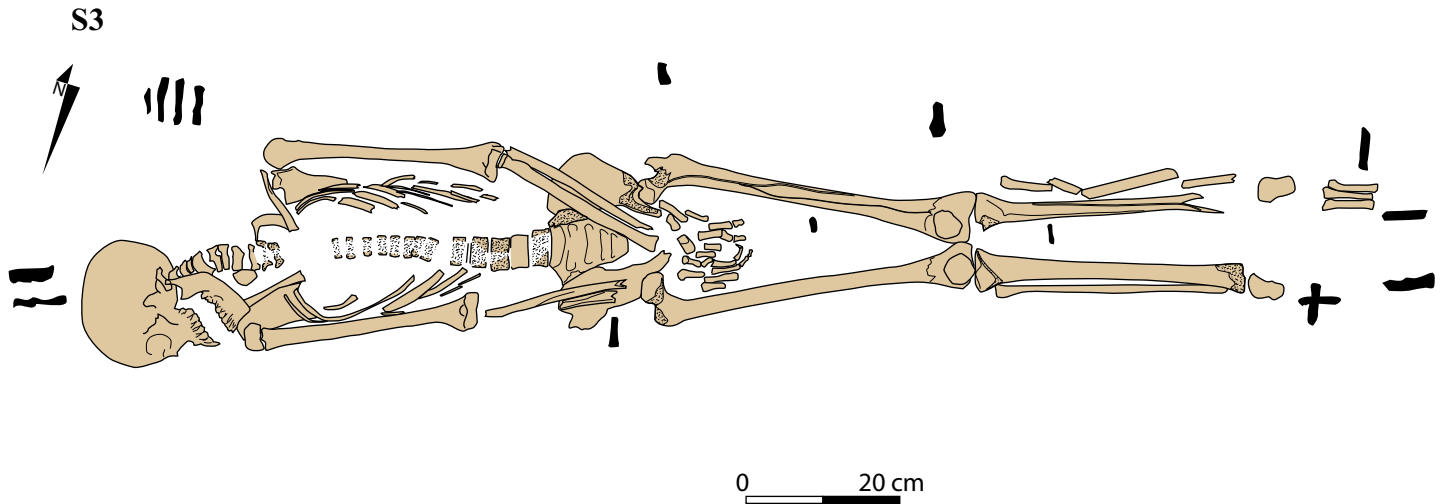
La ceinture pelvienne a été déplacée par le glissement de terrain.

Les membres inférieurs sont en extension, les pieds rapprochés et en extension.



aperçu de la réduction avec le thorax de S2 en place (à gauche de la flèche)

L'incidence de la mise en place postérieure de S3 paraît considérable. La position de la partie supérieure du tronc invite en effet à supposer que le creusement de la fosse de S3 a non seulement entraîné la disparition du crâne, mais aussi provoqué un effondrement partiel du cercueil. Quant à la réduction S2/S3, elle préexistait au creusement de S3 et a été remaniée à ce moment.



L'inhumation a été pratiquée dans un cercueil dont il subsiste les clous assujettissant les parois au fond. Trois clous étaient par ailleurs alignés sous le crâne.

Un amas d'os [S3 réduction] provenant de la réduction de plusieurs corps a été placé sur le cercueil, au dessus des cuisses et de l'abdomen. Les os, représentant à peu près toutes les parties anatomiques, sont brisés et amassés sans ordre.

Le défunt est un jeune homme adulte 16-25 ans (synostose des épiphyses incomplète et M3 incomplètement sortie) reposant en décubitus dorsal la tête à l'ouest. Les os longs du flanc droit sont alignés et la présence de clous au contact des os montre que le sujet était plaqué contre la paroi sud du cercueil.

Le crâne apparaît par son côté droit. La mandibule est en connexion, la bouche ouverte, le menton reposant sur l'épaule gauche.

Les scapulas sont à plat et les clavicules en position anatomique. L'épaule droite est relevée et la gauche plus basse que la normale.

Le rachis est en connexion. Les vertèbres cervicales apparaissent par leur face antéro-latérale droite et en contrebas du crâne. La première cervicale est à mi-hauteur entre C2 et les condyles occipitaux. Une disjonction des tronçons thoraciques et lombaires est visible au niveau de T12-L1.

Les grils thoraciques sont à plat.

Le membre supérieur droit est en extension. L'avant-bras repose sur l'aile iliaque. La main, en pronation et déconnectée de l'avant-bras, repose contre la partie interne de la cuisse droite. Les os du poignet sont en position secondaire dans le bassin. Les métacarpiens et les phalanges sont en connexion. Les rayons 1 et 2 apparaissent par leurs faces latérales, les doigts légèrement repliés vers la paume. Les rayons 3, 4 et 5 apparaissent pour leur part par leurs faces dorsales, les doigts légèrement repliés.

Le membre supérieur gauche est en extension ; légèrement fléchi, il apparaît par sa face antérieure. L'extrémité distale de l'avant-bras repose dans la zone pubienne. La main est en pronation, la paume sur l'arc pubien ; elle est en contact avec la main droite. Les os du poignet ont chuté dans le bassin. Métacarpiens et phalanges sont en connexion partielle. Les métacarpiens, dressés contre l'arc pubien, apparaissent par leur face articulaire proximale. Les phalanges par leurs faces dorsales, les doigts sont en extension.

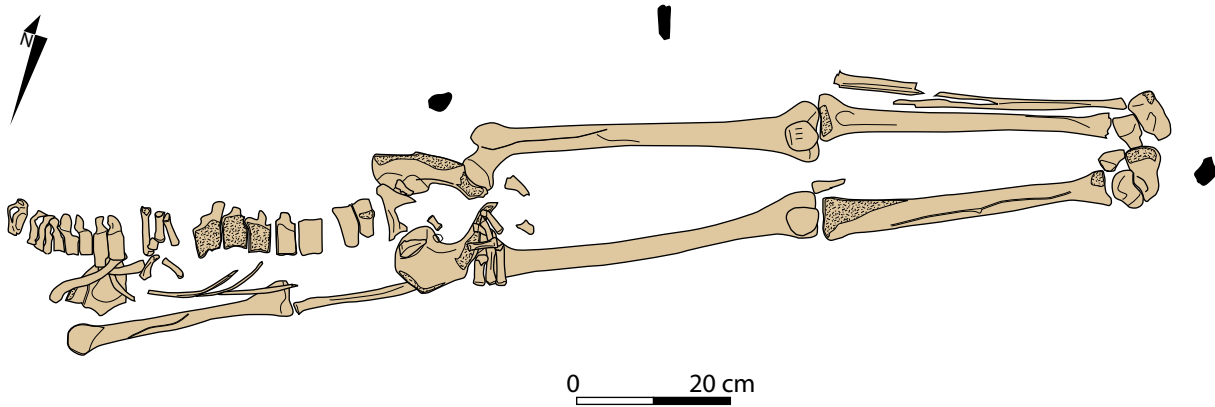
La ceinture pelvienne est en connexion. L'os coxal gauche est à plat, l'os coxal droit, plaqué contre la paroi du cercueil, est proche de sa position anatomique.

Les membres inférieurs sont en connexion et en extension, les genoux rapprochés est les pieds distants l'un de l'autre. Les patellas sont en place. Le pied droit est en extension et apparaît par sa face médiale ; le gauche, en extension, apparaît par sa face dorsale.



vue de la réduction sur les membres inférieurs

S4



Une réduction d'os longs et de fragments osseux humains provenant de plusieurs individus a été amassée, mêlée au remblai de sable, sur trente centimètres d'épaisseur au dessus du tronc du défunt.

Le corps a été inhumé dans un cercueil dont il subsiste les clous fixant les parois au fond.

Le défunt est un homme adulte inhumé en décubitus dorsal la tête à l'ouest. Les os sont très altérés et friables.

Le crâne a disparu ainsi que la plupart des pièces osseuses de la moitié gauche du tronc du défunt.

La scapula droite et la clavicule sont en position anatomique et à plat.

Le rachis est en connexion stricte à l'exception de C3 qui a été mobilisée lors du déplacement du crâne. C1 et C2 ont disparu.

L'hémi-gril costal droit est à plat.

Le membre supérieur droit est en extension, plaqué le long du tronc. La main, en pronation, repose sur l'aile iliaque droite. L'extrémité distale de l'avant-bras a chuté et est engagée sous l'aile iliaque. Les os du poignet sont en position secondaire, une partie a chuté dans le bassin, l'autre au pied de l'aile iliaque. Les métacarpiens sont en connexion et se présentent par leurs faces dorsales, ils reposent sur l'extrémité proximale du fémur. Les phalanges des rayons 3 à 5 sont près de leur position anatomique et apparaissent par leur face dorso-médiale. Les autres phalanges sont en position secondaire dans la région pubienne.

Du membre supérieur gauche, il ne subsiste qu'une partie de la main reposant en pronation sur le sternum. Les os du poignet ont disparu. Les métacarpiens sont déconnectés mais demeurent dans leur zone anatomique d'origine. Les phalanges sont en position secondaire dans le gril thoracique droit.

La ceinture pelvienne est en connexion et les os coxaux sont en position anatomique.

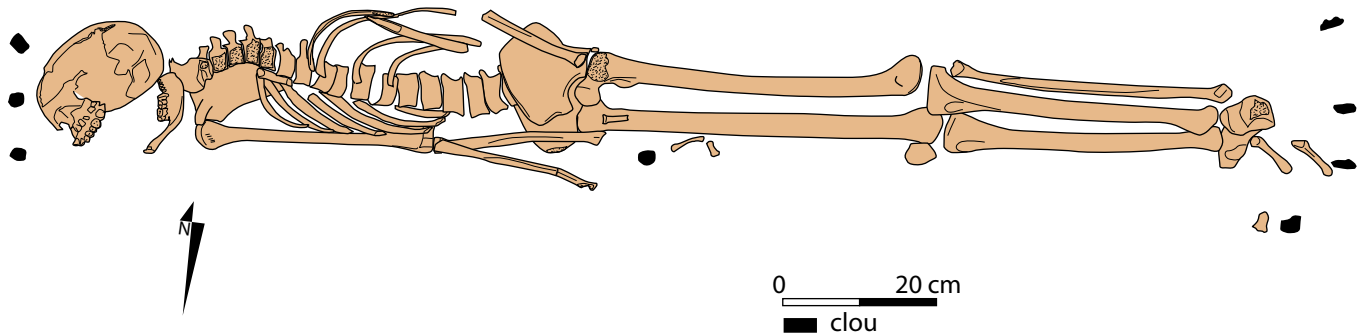
Les membres inférieurs sont en connexion et en extension, les talons des pieds joints. Les patellas sont en place. Talus et calcaneum sont en connexion, les autres os ont disparu ou migré.

Le parfait alignement des membres inférieurs et supérieurs droits relève sans ambiguïté de leur contact avec la paroi sud du cercueil, le maintien en position anatomique de l'os coxal gauche suggère la même disposition, le fémur gauche ayant légèrement pivoté dans le cotyle du fait du maintien en sustentation de la cavité cotyloïde. La partie nord de la tombe ayant été détruite, seuls trois vestiges de clous relevés au niveau de membres inférieurs et un autre, fiché cinq centimètres au nord de l'aile iliaque, suggèrent sa position ; la paroi serait ainsi au contact du défunt. Par ailleurs, à l'instar des exemples évoqués plus haut, les positions en équilibre des patellas et des os des mains évoquent l'intervention d'autres facteurs, soit des vêtements maintenant en place les os des parties anatomiques concernées, soit un comblement rapide de la structure, les deux n'étant pas exclusifs.



aperçu de la réduction de corps sur le défunt et à côté de celui-ci

S5



La tombe présente un cercueil dont les parois ont été assujetties au fond par des clous. Trois clous alignés aux pieds et au chevet marquent l'assemblage des extrémités. Deux clous se croisant à angle droit à droite des pieds témoignent par ailleurs d'un assemblage complexe dont on ne peut préciser la nature.

Le défunt est un homme adulte probablement mature (dents usées) reposant en décubitus dorsal, l'ensemble du corps incliné sur la droite.

Le crâne est en position secondaire, il se présente par sa base. La mandibule est également en position secondaire.

L'hémi-ceinture scapulaire gauche a disparu. La droite est en position anatomique. La scapula est à plat, la clavicule est parallèle au rachis.

Le rachis est en connexion et se présente par sa face latérale gauche. Les premières vertèbres cervicales, déplacées lors de la mobilisation du crâne, ont disparu. La moitié supérieure du rachis thoracique est projetée en arrière de l'axe du corps, le tronçon cervical conservé en connexion adopte une direction inverse.

Le gril costal droit est fermé. Le gauche, aux trois quarts détruit, est à plat.

Le membre supérieur droit est en extension. L'humérus apparaît par sa face latérale, son articulation est sortie de la cavité glénoïde. Le radius est en position anatomique, il repose à côté de l'aile iliaque. L'ulna, dont l'articulation proximale est proche de sa position anatomique a été déplacée vers le sud, son extrémité distale est à une dizaine de centimètres du radius. Les os de la main sont dispersés à côté de l'aile iliaque, entre le radius et l'ulna.

Le membre inférieur gauche a pratiquement disparu. Il n'en subsiste que le radius, en position secondaire sur la partie postérieure de l'aile iliaque gauche. Les os de la main sont en position secondaire à gauche de l'os coxal.

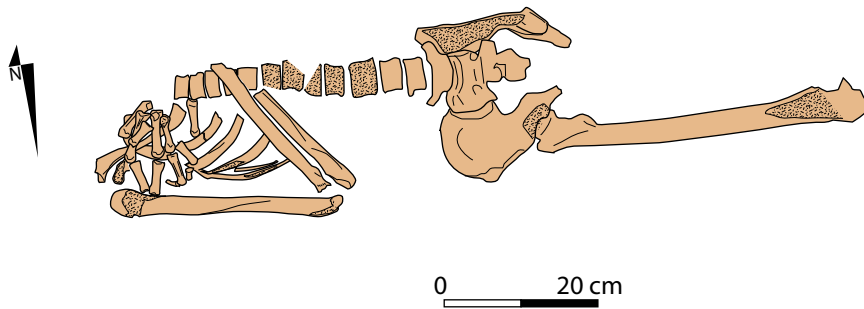
La ceinture pelvienne se présente par sa face latérale gauche, les deux ailes iliaques sont superposées.

Les membres inférieurs sont en extension et pratiquement superposés. Les pieds, tournés vers le sud, sont superposés.

Le membre gauche apparaît par sa face latérale, le droit par sa face médiale. La patella droite est proche de sa position anatomique, la gauche a disparu vraisemblablement lors du dégagement. Les os du tarse sont en position anatomique et en connexion lâche, les autres os des pieds sont en position secondaire, non loin de là.

La position de ce squelette pose différentes questions quant aux intentions initiales des inhumants et à l'incidence éventuelle d'événements secondaires. La place de la paroi sud du cercueil peut être partiellement restituée grâce à deux clous fichés verticalement, il apparaît d'après ces vestiges, que le tronc et le membre supérieur droit du sujet sont probablement au contact de cette paroi tandis que le membre inférieur se tient à une quinzaine de centimètres en retrait de celle-ci. Sur le flanc opposé, au nord, l'absence de vestiges de clous ne permet pas de proposer une limite. Par ailleurs, les positions respectives des vestiges de l'hémi-thorax et du membre supérieur gauches sont en apparence discordantes avec leurs contrôlatéraux et le rachis, ces derniers étant typiques d'une position en décubitus latéral, tandis que le flanc gauche évoque pour sa part une position dorsale. Compte tenu de notre connaissance très incomplète du plan du cercueil, il est difficile de préciser l'amplitude qui était laissée au corps. Deux indices nous en donnent un aperçu : d'une part la mobilisation de l'ulna au delà du volume occupé par le corps et, certainement aussi, par le cercueil, d'autre part la bascule du crâne confirmant la présence d'un espace vide. Un troisième point, malheureusement invérifiable, est la position des os de la moitié gauche du sujet qui laisse supposer que cette partie du corps se situait, ou à pu occuper postérieurement, un espace plus large, au nord de la limite suggérée par le membre inférieur. Bien que faibles, ces indices conduisent à proposer un espace de décomposition bien supérieur au volume occupé par les vestiges osseux exhumés. Reste à déterminer dans quelle position a été inhumé le défunt ? Sur cette question, deux éléments sont, encore une fois, contradictoires. L'apparition du crâne en vue inférieure impose en effet qu'il ait basculé depuis une position axiale zénithale, toute autre position à l'origine aurait entraîné sa chute à gauche ou à droite ; avec le gril costal gauche, il s'agit par conséquent d'un indice plaidant pour un décubitus dorsal. En revanche, la superposition presque parfaite des membres inférieurs et des os coxaux évoque sans hésitation un décubitus latéral. Ainsi, selon que l'on privilégie l'un ou l'autre des différents éléments discordants relevés, il est possible de restituer soit le dépôt du corps sur le flanc, avec un membre supérieur gauche déjeté en arrière et la tête placée en position axiale, soit une bascule postérieure de la structure sous l'effet d'un affaissement du peut-être à la présence d'une tombe limitrophe, comme cela a été observé pour S2 après la mise en place de S3. Le faible nombre d'observations réalisées sur le terrain empêche de trancher entre l'une et l'autre des hypothèses.

S6



Cette sépulture n'a pu être relevée sur le plan d'ensemble avant qu'une vague ne l'emporte, sa position est par conséquent très approximative. Au voisinage de la sépulture ont été relevés plusieurs os longs humains laissant supposer la présence d'inhumations voisines et/ou de réductions.

Le défunt est un adulte probablement masculin d'après les premières observations faites sur le terrain. La présence de clous, non relevés en plan, laisse supposer qu'il était inhumé dans un cercueil. Les os, très abîmés et friables, ont été détruits par la vague.

Le défunt a été inhumé en décubitus dorsal la tête à l'ouest.

Le crâne a disparu.

La scapula et la clavicule droites sont à plat. Le rachis, conservé à partir de T5, est en connexion et apparaît par sa face antérieure. Le gril costal droit est à plat.

Le membre supérieur droit est en connexion et fléchi, l'extrémité distale de l'avant-bras reposant sur T8-T9. Le membre apparaît par sa face latérale. La main a disparu.

Du membre supérieur gauche, il ne subsiste que la main reposant sur l'épaule droite. Les os ne sont plus en connexion mais ils sont proches de leur position anatomique ; ils apparaissent par leur face dorsale.

Les os coxaux sont en connexion et à plat. Le fémur droit, seul élément conservé in situ, est en connexion.

S7

Il s'agit des vestiges d'un adulte inhumé la tête à l'ouest dont il ne subsiste que l'assemblage talus-calcaneum et la fibula droits en position anatomique. La présence d'un clou à proximité du pied suggère un cercueil.

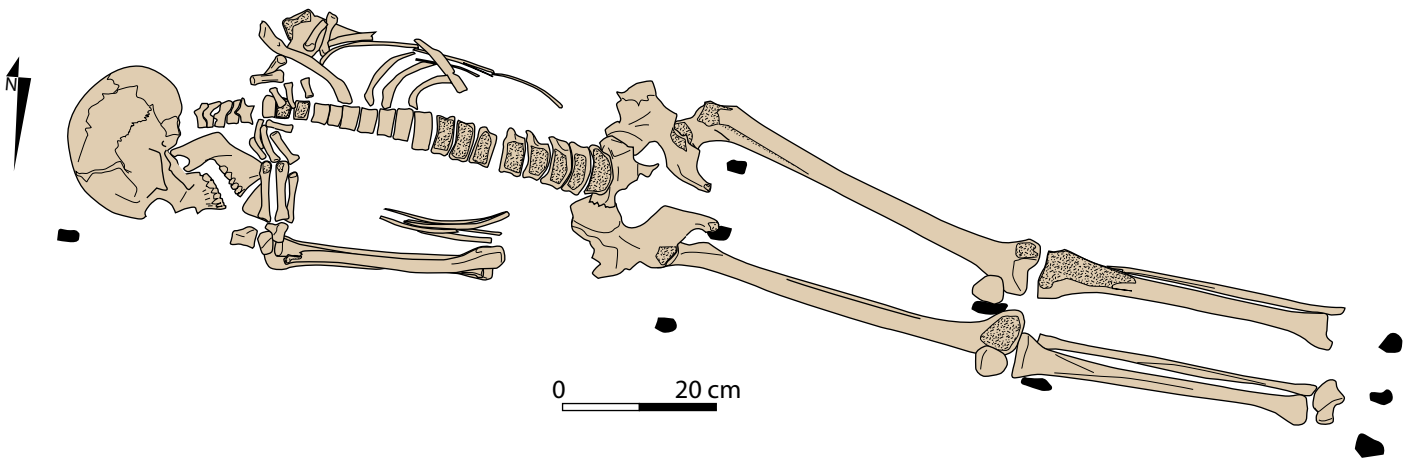


S8

Il ne subsiste de cette sépulture que les pieds et l'extrémité distale des jambes. Les pieds, représentés par les tarses et métatarses, sont superposés, le gauche sur le droit, et en extension. La mise à plat du pied gauche n'a pas eu lieu, il est pratiquement perpendiculaire à l'assiette du corps. Cette position est probablement due à la conjonction de deux facteurs, la présence d'un appui -paroi- ou d'un dispositif de maintien du pied -chaussure ?- et un comblement rapide avant dislocation de l'assemblage.



S9



L'inhumation a été pratiquée dans un cercueil dont il subsiste les clous qui étaient fichés dans les planches du fond. La paroi nord est assujettie au fond par quatre clous distants de 0.50 m à 0.70m et le petit côté est par trois clous. A mi-longueur du cercueil, au niveau du bassin du défunt, deux clous fichés verticalement suggèrent la présence d'une traverse ou d'un assemblage plus complexe.

Au pied du cercueil, une réduction composée essentiellement d'os longs et de grosses pièces crâniennes a été amassée entre la paroi de la fosse et le cercueil. Au sommet de cette réduction, situé à une vingtaine de centimètres au dessus du fond, étaient disposés les deux os longs d'un membre de bœuf.

Le défunt est un homme adulte reposant en décubitus dorsal la tête à l'ouest.

Le crâne apparaît par sa face latérale gauche, le regard tourné vers le sud. La mandibule est en connexion et la bouche entrouverte, le menton repose sur l'épaule droite.

La ceinture scapulaire est à plat.

Le rachis est en connexion stricte et C1 est en connexion avec le crâne.

Les grils costaux sont à plat.

Le membre supérieur droit est en connexion. L'avant-bras est ramené sur le bras de telle manière que la main se déploie sur l'épaule gauche. L'ulna apparaît par sa face postérieure, le radius est sous l'ulna. Le poignet est situé sur l'articulation scapulo-humérale, ses os ont chuté de part et d'autre de l'articulation. Les métacarpiens apparaissent par leur face dorsale, les deuxièmes et troisièmes sont en connexion stricte les autres sont proches de leur position anatomique originelle. Les phalanges proximales des deuxièmes et troisièmes rayons sont proches de leur position anatomique et se présentent par leurs faces dorso-médiales, les doigts sont légèrement repliés. Les autres phalanges sont en position secondaire au niveau du rachis.

Du membre supérieur gauche, il ne subsiste que les os de la main. Ceux-ci sont déconnectés, ils sont distribués de part et d'autre de la clavicule et dans un ordre anatomique relativement cohérent montrant que la disposition originelle de la main était semblable à sa controlatérale. Les doigts des deux mains, placés à la naissance du cou, devaient se toucher.

La ceinture pelvienne est à plat.

Les membres inférieurs sont en extension. La patella droite est en place, la gauche a chuté à droite du genou. Le membre inférieur droit se présente par sa face antéro-médiale, la fibula à gauche du tibia. Les pieds sont en position secondaire dans leur région anatomique d'origine.

La superposition du flanc droit du cercueil et des membres du côté droit du sujet montre que le sujet était plaqué contre la paroi du cercueil. Cette position est peut-être à l'origine de la rotation médio-latérale du membre inférieur droit, typique du maintien en position anatomique de l'aile iliaque. Dans le cas présent, l'os coxal droit est parfaitement à plat. Cette rotation et la position de la paroi sud suggèrent que l'os coxal a un temps été maintenu en position anatomique, avant de subir une mise à plat après effondrement de la paroi du cercueil et sous la pression du sédiment.

Par ailleurs, la disposition des mains à la naissance de la gorge, conjuguée à la position des membres supérieurs dans une flexion outrepassant la mobilité naturelle de l'articulation du coude, est le fruit d'un travail sur le défunt mettant en œuvre un dispositif de contention assez sophistiqué, associant vraisemblablement la ligature du bras et de l'avant-bras à un «emmaillotement» de l'ensemble permettant le maintien en position des mains.

S10

Il s'agit d'une réduction de corps composée d'un crâne et d'os longs amassés le long du flanc nord d'un cercueil sur une trentaine de centimètres d'épaisseur. Située sous la coupe, celle-ci n'a pas été fouillée, le membre supérieur gauche, en connexion a simplement été vu lors du démontage de la réduction de corps.



lavage des ossements avec les participants à la fouille